

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars à 18 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Patricia BRAULT, Maire

ETAIENT PRESENTS : MM RIBOULET. MARCHAIS. Mme DAMANGE. MM BROSSARD. WATTELLE. Mmes GONNEAU. ROBIN. MAZZONI

ETAIENT ABSENTS : MM LOISEAU. BANNIER, M. BRAULT S. excusé, Mmes DUGUE. FAYOL. JUIN excusées

- Madame Ginette FAYOL a donné pouvoir à Madame Michèle GONNEAU
- Madame Sylvie JUIN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre RIBOULET
- Monsieur Stéphane BRAULT a donné pouvoir à Madame Patricia BRAULT

=====

Date de la convocation : 19 mars 2018

Secrétaire de séance : Monsieur Jackie WATTELLE

ORDRE DU JOUR :

- **Vote du compte de gestion 2017**
- **Vote du compte administratif 2017 :**
 - . **Affectation des résultats 2017**
 - **Vote du budget primitif 2018**
 - **Vote des taux d'imposition des taxes directes pour 2018**
 - **Vote des subventions communales**
 - **Dispositif CEE/TEPCV : remplacement des menuiseries à l'Ecole – choix de l'entreprise**
 - **Téléphonie mobile opérateur ORANGE : accord de principe pour la mise en place de nouvelles installations techniques**
- **Questions diverses :**
 - . **Réhabilitation du bâtiment du Relais de Touraine**
 - . **Panne informatique : remplacement du matériel**
 - . **Tarif nuitées aire de camping-cars**

OBJET – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET COMMUNAL
Délib. n°15-1/03/18

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de

développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017 définit comme suit :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- DEPENSES	794 149.30 €
- RECETTES	923 767.49 €

Soit considérant les résultats de clôture de l'exercice et le financement de la section d'investissement

- EXCEDENT 149 883.68 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- DEPENSES	371 285.61 €
Dont restes à réaliser – dépenses	91 457.32 €

- RECETTES	556 684.73 €
Dont restes à réaliser – recettes	12 500.00 €

- **Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

OBJET – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET COMMUNAL - Délib. n°16-2/03/18

Conformément à l'article L.121-14 du CGCT, il a procédé à l'élection du Président de séance :

- Monsieur Jean-Pierre RIBOULET, 1^{er} Adjoint est élu à l'unanimité président de séance pour la présentation et le vote du compte administratif 2017.

Il présente le compte administratif 2017, qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- DEPENSES	794 149.30 €
- RECETTES	923 767.49 €

Soit considérant les résultats de clôture de l'exercice et le financement de la section d'investissement

- EXCEDENT 149 883.68 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- DEPENSES	371 285.61 €
Dont restes à réaliser – dépenses	91 457.32 €

- RECETTES	556 684.73 €
Dont restes à réaliser – recettes	12 500.00 €

Madame Patricia BRAULT, Maire, se retire de la salle de réunions, afin de procéder au vote du compte administratif 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve le compte administratif 2017**

**OBJET – AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET COMMUNAL –
Délib. n°17-3/03/18**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Patricia BRAULT, Maire.

Après avoir entendu, le compte administratif 2017, ce jour

Considérant

Constatant que le compte administratif présenté, après reprise de l'exercice antérieur

- un excédent cumulé de fonctionnement de..... 157 830.45 €
- un excédent cumulé d'investissement de..... 71 010.55 €

En cas de déficit de la section de fonctionnement : pas d'affectation

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire comme suit :

- au compte 1068 pour couvrir le besoin d'autofinancement de la section d'investissement (soit à hauteur du déficit si celui-ci est supérieur au virement prévu, soit à hauteur du virement prévu si

Celui-ci est supérieur au déficit..... 7 946.77 €

Solde disponible

Affectation complémentaire au 1068

Affectation en cas d'excédent reporté de fonctionnement (002)..... 149 883.68 €

**OBJET – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES POUR 2018
Délib. n°18-4/03/18**

Madame le Maire rappelle les taux d'imposition de la Taxe d'Habitation, Taxe Foncière Bâti et Taxe Foncière non Bâti, elle propose, de ne pas augmenter ces taux, à savoir

Intitulé	Taux
- Taxe d'habitation	13.50
- Taxe foncière bâti	19.02
- Taxe foncière non bâti	47.36

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide de maintenir les taux ci-dessus pour l'année 2018**

**OBJET – BUDGET COMMUNAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018
Délib. n°19-5/03/18**

Madame le Maire présente le budget primitif 2018, qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- DEPENSES..... 929 475.68 €
- RECETTES..... 929 475.68 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- DEPENSES 487 087.32 €
- RECETTES..... 487 087.32 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve le budget primitif 2018**

OBJET – BUDGET COMMUNAL – CREATION D'UN BASSIN D'ORAGE à « LA PIERRE A VINAIGRE » - Délib. n°20-6/03/18

Monsieur Jean-Pierre RIBOULET rappelle les travaux de création d'un bassin d'orage à « La Pierre à Vinaigre ».

Considérant les différents projets inscrits au BP, il précise qu'il convient de revoir ce dossier.

Il propose que le projet soit fractionné, à savoir pour l'année 2018 :

- **l'achat du terrain à Mme SMITH**
- **la traversée de route RD n°750 (le conseil départemental a prévu la réfection de la route en 2018 et la traversée devra être impérativement fait avant la fin de l'été)**
- **les tests de perméabilité**
- **le document d'incidence loi sur l'eau**
- **les frais de maîtrise d'œuvre.**

Les travaux du bassin d'orage en eux-mêmes seront inscrits au BP 2019.

Le Conseil Départemental qui subventionne les travaux sera avisé de cette modification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **décide de programmer les travaux comme cités ci-dessus**

OBJET – VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES – Délib. n°21-7/03/18

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide de fixer le montant des subventions comme suit :**

INTITULE	MONTANT
Amicale des Sapeurs Pompiers	1000
Ass. Ping-Pong	1000
CFA - Saint Pierre des Corps - 1 X 15 €	15
APE - Projet Grand Nord	1700
APE - Classe Découverte 21 X 68 €	1428
Club des Jeunes d'Hier	200
Comice Agricole	150
Comité des Fêtes	1100
Paralysés de France	15
Patrimoine Vivant en Claise Tourangelle	300
Souvenir Français	150
Sté de Pêche l'Ablette	150
Ass. Vétérans Foot Abilly	200
Tir à l'arc - ABILLY - compris subv exceptionnelle	1200
TOTAL	8608

OBJET – DISPOSITIF CEE/TEPCV : REMPLACEMENT DES MENUISERIES A L'ECOLE – CHOIX DE L'ENTREPRISE - Délib. n°22-8/03/18

Madame le Maire rappelle que la commune d'ABILLY bénéficie d'un soutien financier dans le cadre du dispositif CEE/TEPCV pour le remplacement des menuiseries à l'Ecole. Elle donne la parole à Monsieur Jean-Pierre RIBOULET, adjoint, qui présente les différents devis reçus (cinq entreprises ont été contactées, quatre ont répondu) :

ENTREPRISES	MONTANT H.T.
SARL RIBREAU – DESCARTES	38777.70 €
SARL BERLEAU - LIGUEIL	42253.00 €
MENUISERIE PELE – LES ORMES	35680.00 €
MENUISERIE DUBOIS - SEPMES	34996.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **décide de retenir la proposition de l'Entreprise DUBOIS de SEPMES pour un montant de 34 996.50 € H.T.**
- **autorise le maire à signer tout document afférent à ce dossier**

OBJET – TELEPHONIE MOBILE OPERATEUR ORANGE : ACCORD DE PRINCIPE POUR LA MISE EN PLACE DE NOUVELLES INSTALLATIONS TECHNIQUES – Dossier n°9

Madame le Maire donne lecture d'un courrier émanant de la Sté ORANGE qui recherche un emplacement pouvant accueillir de nouvelles installations techniques permettant d'améliorer la couverture du réseau à proximité de « La Garde ».

Monsieur RIBOULET Jean-Pierre, adjoint, précise qu'il a rencontré une personne et que différents emplacements ont été proposés à savoir : le château d'eau, derrière le local technique ou à « La Garde ».

Dans un premier temps un accord de principe sera donné à la Sté ORANGE afin qu'elle puisse effectuer les démarches et les études en vue d'étudier la faisabilité technique pour l'implantation de relais téléphoniques.

OBJET – QUESTIONS DIVERSES – dossier n°10

✓ **Réhabilitation du Bâtiment du Relais de Touraine**

Mme le Maire fait suite à la décision d'achat de l'ancien bâtiment du Relais de Touraine, elle précise qu'une réunion de travail se déroulera le vendredi 6 avril à 9 heures en présence du Cabinet SOLIHA.

De plus, elle indique que le cabinet SOLIHA a fait part de ses coûts de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage, à savoir :

- Entre 10 et 12 % du montant estimé des travaux pour la maîtrise d'œuvre et 6 % du montant estimé des travaux pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

✓ **Panne informatique : remplacement du matériel et mise en place d'un serveur - Délib. n°23-10/03/18 :**

Mme le Maire indique qu'une panne informatique est survenue au secrétariat ; le poste principal est tombé en panne.

Les deux unités centrales ayant 6 ans, elle propose que ces deux unités soient remplacées et qu'un serveur indépendant soit installé.

Elle donne lecture des devis proposés par la Sté 2CBI de JOUE LES TOURS

- remplacement des deux unités centrales avec installation, transfert des données, réinstallation des logiciels	2 484.00 € H.T.
- installation d'un serveur	1 612.00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **donne son accord sur le remplacement des unités centrales et sur la mise en place d'un serveur indépendant pour les montants cités ci-dessus**
- **précise que le financement est prévu au BP 2018**

- ✓ **Tarif nuitée camping-car – camping de l'Ile de la Claise – Délib. n°24-10/03/18**

Mme le Maire rappelle le tarif appliqué pour les camping-cars stationnant sur l'aire aménagée du camping qui s'élève à 11.00 € (compris remplissage et vidange)

Monsieur Bernard MARCHAIS, adjoint, précise qu'après avoir étudié les tarifs des différents campings bénéficiant d'une aire aménagée pour camping-cars, que les tarifs pratiqués sur la commune sont trop élevés. Il propose un tarif de nuitée à 8.00 € (compris remplissage et vidange).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **fixe le tarif de la nuitée des camping-cars à 8.00 € compris remplissage et vidange**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30

récapitulatif des dossiers traités et des délibérations prises

Nature	Références
- Approbation du compte de gestion 2017 – budget communal	Délib. n°15-1/03/18
- Approbation du compte administratif 2017 – budget communal	Délib. n°16-2/03/18
- Affectation des résultats – budget communal	Délib. n°17-3/03/18
- Vote des taux d'imposition des taxes directes pour 2018	Délib. n°18-4/03/18
- Budget communal – Vote du budget primitif 2018	Délib. n°19-5/03/18
- Budget communal – création d'un bassin d'orage « La Pierre à Vinaigre »	Délib. n°20-6/03/18
- Vote des subventions communales	Délib. n°21-7/03/18
- Dispositif CEE/TEPCV – Remplacement des menuiseries à l'Ecole – choix de l'entreprise	Délib. n°22-8/03/18
- Téléphonie mobile opérateur ORANGE – accord de principe pour la mise en place de nouvelles installations techniques	Dossier n°9
- Questions diverses	Dossier n°10
→ réhabilitation du bâtiment du Relais de Touraine	
→ panne informatique : remplacement du matériel et mise en place d'un serveur	Délib. n°23-10/03/18
→ tarif nuitée camping-car – camping de l'Ile de la Claise	Délib. n°24-10/03/18

BRAULT P.	RIBOULET J.P.	MARCHAIS B.	DAMANGE I.	BROSSARD P.
LOISEAU T. A*	WATTELLE J.	MAZZONI M.	GONNEAU M.	FAYOL G. p*
BRAULT S. p*	JUIN S. p*	BANNIER A. A*	ROBIN H.	DUGUÉ L. A*

P* pouvoir

A* absent